



Appel exceptionnel à partir d'un compte Appel de fond courant

Par **molo2003**, le **20/06/2013** à **15:22**

Notre comptable en copropriété nous écrit ceci:

"L'appel de fonds exceptionnel ... a été fait par un compte d'appel de charges de gestion courante et donc ajouté aux appels de fonds trimestriels. Ceci a été fait pour vous éviter les frais d'une gestion exceptionnelle qui coute à chaque propriétaire une somme de 7.53 € HT pour la gestion de la comptabilité exceptionnelle..."

Pourquoi cette référence à une "gestion exceptionnelle" ?

La somme appelée figure ainsi comme charge courante dépensée dans le "Budget Prévisionnel" alors qu'elle a été payée en appel exceptionnel.

Sont ainsi mélangés les dépenses courantes et les appels travaux votés en AG.

Pourrais-je trouver l'explication de ce service payant dans le "Contrat de syndic" ???

Merci de votre aide